

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1407

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6

À l'alinéa 79, substituer aux mots :

« territorialement contraires au fascicule spécifique »

les mots :

« contraires au fascicule ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.